

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 29 novembre 2022 - Délibération n°22-028**

Objet : Budget Résidence autonomie - Décision modificative n°1 incluant la dotation aux amortissements

Le vingt-neuf novembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqué le vingt-cinq novembre précédent, s'est réuni à la salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Président.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, L. HEBRARD, N. ANDREO, C. CERVERO, M. MESSINES, H. JONQUIERE, J. MARTY, J. RAIMONDI

ABSENTS : M-F. ALLAMIGEON, S. BONO, F. BARON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MESSINES

* * *

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Président

Par délibération n°22-012 du 3 mai 2022, le conseil d'administration du CCAS a voté le budget exécutoire 2022.

Au terme de l'exercice 2022, il convient de modifier le budget pour tenir compte des conditions effectives d'exécution des dépenses et recettes. Ainsi, les charges de personnel doivent être évaluées à la hausse pour tenir compte de la réévaluation du point d'indice et de la revalorisation salariale engendrées par le Ségur de la santé. Il convient également de prendre en compte l'augmentation du coût du chauffage de la résidence.

Pour équilibrer le budget, et en application de la délibération autorisant le président à avoir recours à la réserve de compensation pour combler une partie du déficit de la section de fonctionnement, 30 218,96 euros provenant de la réserve de compensation sont inscrits au chapitre 002 des recettes de fonctionnement.

Les mouvements inscrits dans la décision modificative n°1 sont synthétisés dans le tableau suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP	LIBELLE	BE 2022	DM 2022	BE+DM 2022
	OPERATIONS REELLES			
011	Charges à caractère général (groupe I)	173 210,96€	+19 064,48€	192 275,44€
012	Charges de personnel (groupe II)	490 000,00 €	+16 000,00€	506 000,00€
016	Structure (groupe III)	190 794,00€	-4 147,30€	186 646,70€
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT (A)	854 004,96 €	30 917,18 €	884 922,14€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP	LIBELLE	BE 2022	DM 2022	BE+DM 2022
	OPERATIONS REELLES			
002	Recettes reportées	57 222,96€	+30 218,96 €	87 441,92 €
017	Produits tarification (groupe I)	783 282,00 €	0,00 €	783 282,00 €
018	Autres produits de tarification (groupe II)	13 500,00 €	-5760,00 €	7740,00 €
019	Produits exceptionnels (groupe III)	0 €	6458,22 €	6458,22 €
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT (B)	854 004,96€	30 917,18 €	884 922,14€
	RESULTAT PREVISIONNEL (B-A)	0 €	0 €	0 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAP	LIBELLE	BE 2022+RAR2021	DM 2022	BE+DM 2022
	OPERATIONS REELLES			
013	Subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	81 000,00 €	1 612,70€	82 612,70 €
23	Immobilisations en cours	58 091,45 €	0,00 €	58 091,45 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT (C)	153 091,45 €	1612,70 €	154 704,15 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAP	LIBELLE	BE 2022	DM 2022	BE+DM 2022
	OPERATIONS REELLES			
10	Apports, dotations	0,00 €	0,00 €	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00 €	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00 €	0,00
28	Amortissement des immobilisations	18 458,01	1612,70 €	20 070,71
001	Report d'investissement	134 633,44	0,00 €	134 633,44
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT (D)	153 091,45 €	1612,70 €	154 704,15€
	RESULTAT PREVISIONNEL (D-C)	0 €	0 €	0 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'action sociale et des familles ;
Vu l'Instruction budgétaire et comptable M22 ;
Vu la délibération n°22-012 du 3 mai 2022, approuvant le budget exécutoire 2022 de la résidence autonomie « Les Marguerites » ;
Vu la délibération n°22-027 du 29 novembre 2022, approuvant l'utilisation de la réserve de compensation pour permettre de combler le déficit de fonctionnement de l'année 2022 pour un montant de 30 218,96€ ;

Où l'exposé du rapporteur ;
Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

ARTICLE 1. Le conseil d'administration du CCAS approuve la décision modificative n°1 au budget exécutoire 2022 de la résidence autonomie « Les Marguerites », annexée à la présente délibération.

Convocation : 25 novembre 2022
Affichage ordre du jour : 25 novembre 2022
Présents : 8
Suffrages exprimés : 8
Absents : 3
Publiée le :

05 DEC. 2022

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Marie MESSINES



J.J. Granat

M. Messines